



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. **Débitrice: IOGI SA**, Route de St-Cergue 297, 1260 Nyon
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 31.07.2015
3. **Commissaire:** M. Patrice Lambelet
p.a. BfB Fidam révision SA
Av. des Baumettes 23, Case postale 400
1020 Renens
4. **Remarques:** Par décision du 26 janvier 2015, communiquée le 3 février 2015, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a accordé à IOGI SA, route de Saint-Cergue 297, 1260 Nyon, représentée par Me Stéphane Manäi, avocat à Lausanne, un sursis concordataire définitif de six mois, échéant le 31 juillet 2015, désigné en qualité de commissaire au sursis définitif M. Patrice Lambelet, c/o BfB Fidam révision SA, avenue des Baumettes 23, case postale 400, 1020 Renens, et ordonné la suspension des poursuites dans les limites fixées à l'article 297 alinéa 1 LP.
Une audience est d'ores et déjà fixée au lundi 13 juillet 2015 à 9 heures au Tribunal d'arrondissement de La Côte à Nyon.

Tribunal d'arrondissement de La Côte
1260 Nyon

01974297

